

27 avril 1977

Coopération technique avec le Rwanda: projet d'appui au Service forestier national rwandais, contribution de la Confédération de fr. 3'100'000.--

Département politique. Proposition du 30 mars 1977 (annexe)  
Département des finances et des douanes. Co-rapport du 5 avril 1977 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 15 avril 1977 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Un montant de fr. 3'100'000.-- est libéré pour la 5ème phase du  
Projet d'appui au Service forestier National Rwandais.

Les engagements seront à la charge du crédit de programme de 150 millions de francs destiné à la Coopération technique selon l'A.F. du 12 juin 1975. Les paiements résultant de ces engagements seront imputés à l'article budgétaire no. 202.493.01.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 20 pour exécution avec les pouvoirs
- FZD 7 pour connaissance
- EVD 10 (GS 5, ALw 5) pour connaissance
- EFK 2 pour connaissance
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*S. M. ...*



t.311 Rwanda 39 - JL/WE/sm

Berne, le 30 mars 1977

No. 24/77DistribuéeAU CONSEIL FEDERALCoopération technique avec le Rwanda :Projet d'appui au Service forestier national rwandaisContribution de la Confédération de Fr. 3'100'000.-.1. CADRE GENERAL1.1 Le problème forestier au Rwanda1.1.1 Le domaine forestier

La plus grande partie du territoire rwandais était autrefois couverte par de vastes massifs forestiers, principalement à l'Ouest, tandis qu'à l'Est s'étendaient les savanes arborées. La superficie actuelle du domaine forestier ne couvre plus que 130'000 ha de forêt naturelle (soit seulement 5 % de la superficie totale) auxquels s'ajoutent 30'000 ha de boisements artificiels. Cette forêt naturelle est située à l'Ouest du pays, entre 1'600 et 2'500 m d'altitude, dans des zones au relief très accidenté et d'accès difficile. Elle se divise en deux complexes : la forêt de Nyungwe au Sud (100'000 ha) et celle de Gishwati, au Nord (30'000 ha). Les boisements artificiels comprennent 25'000 ha de boisements publics (domaniaux: 2'500 ha et communaux: 22'500 ha), pour la plupart en mauvais état et surexploités, et 5 à 10'000 ha de boisements privés, très dispersés.

Néanmoins, on peut constater depuis quelques années une nette prise de conscience aussi bien par les Autorités gouvernementales que par la population face aux graves problèmes forestiers du pays. Plusieurs actions ont été entreprises ("Journée Nationale de l'Arbre", reboisements en travaux communautaires), d'autres sont en cours (reboisements entrepris par le Projet FAO "Intensification agricole", divers reboisements au niveau des communes, ainsi que le programme de reboisement du Projet Pilote Forestier).

### 1.1.2 La forêt dans l'économie rwandaise

Dans une économie précaire, proche de l'auto-subsistance, telle que celle du Rwanda, la forêt joue un rôle extrêmement important. Le volume des besoins du pays en produits ligneux est actuellement de l'ordre de 5,8 millions de m<sup>3</sup> par an, essentiellement pour le bois de chauffage à usage domestique (5,6 millions). Si le bois de chauffage n'est pas remplacé par d'autres sources d'énergie (énergie hydraulique, tourbe, gaz méthane), il faut s'attendre d'ici la fin du siècle, du fait de la seule croissance démographique, à un doublement des besoins qui pourraient ainsi atteindre 12 millions de m<sup>3</sup>. Bien que moins importante, la demande de bois pour d'autres usages (construction traditionnelle, bois de mines, bois d'oeuvre, etc.) est sans doute appelée à s'accroître rapidement sous l'effet conjugué de la croissance démographique et du développement économique du pays. D'ores et déjà, le pays doit importer chaque année, à grands frais, de 1'000 à 2'000 m<sup>3</sup> de bois de sciage, de meubles et d'autres articles en bois, qu'il devrait pouvoir normalement produire lui-même.

### 1.1.3 La dégradation alarmante du potentiel forestier

Au cours des dix dernières années, la superficie du domaine forestier s'est réduite à un rythme de 1000 à 2000 ha par an par suite du défrichage constant de nouvelles terres pour l'agriculture et des dégâts causés par les troupeaux.

Cette dégradation est la conséquence :

- de la forte pression démographique (la population déjà très dense, environ 150 habitants par km<sup>2</sup>, croît à un taux de 2,5 - 3 % par an)
- des techniques agricoles n'intégrant pas une protection systématique du sol
- de la faible capacité des secteurs non-agricoles à absorber la main d'oeuvre rurale excédentaire.

### 1.1.4 Les graves conséquences de cette dégradation

Les conséquences de cet état de choses sont alarmantes. La destruction progressive du domaine forestier entraîne celle des équilibres écologiques qu'il permet d'assurer, notamment la régulation du climat et des écoulements d'eau. D'où une série de réactions en chaîne : diminution des ressources en eau en période humide, appauvrissement des sols, inondations de plus en plus fréquentes et plus graves, perte de sols fertiles dans les vallées par l'apport de sédiments stériles. D'où, par la suite, grave détérioration du capital foncier, diminution des rendements agricoles, accroissement des besoins de terres à cultiver pour compenser cette diminution, d'où accélération des empiètements sur la forêt, et ainsi de suite.

Un tel processus, s'il devait se poursuivre, aboutirait inévitablement, et à une échéance qui n'est plus très lointaine, à un abaissement du niveau de vie, déjà très bas, de la population rurale, et à la création d'une situation alimentaire extrêmement précaire et vulnérable, mettant constamment le pays à la merci d'une année de mauvaise récolte. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'action du Projet pilote forestier.

## 2. RAPPEL DES OBJECTIFS ET REALISATIONS DU PROJET AU COURS DES PREMIERES PHASES

### 2.1 Phases antérieures du projet

Le Projet pilote forestier découle d'un projet de développement rural que la Coopération technique suisse a lancé en Préfecture de Kibuye en 1965. Il s'est réalisé jusqu'à ce jour en quatre étapes :

- 1967-1970 : phase de mise en place et de démarrage
- 1970-1972 : phase d'extension
- 1972-1975 : phase de transition et de réorientation
- 1975-1977 : phase de consolidation (centres forestiers) et d'extension (programme de reboisement en milieu rural).

### 2.2 Objectifs du projet

Jusqu'à la réorientation du projet décidée à la fin de la phase 1972-1975, les principaux objectifs étaient les suivants :

- conversion de la forêt naturelle en forêt économique sur les surfaces attribuées à des coopératives sylvo-agricoles
- développement de méthodes appropriées de défense et restauration des sols par des aménagements forestiers expérimentaux
- formation de cadres forestiers rwandais.

Suite à une évaluation conjointe rwando-suisse, réalisée en 1974, le projet a été réorienté afin de renforcer l'appui au Service forestier national. Cet appui se traduit par diverses actions :

- programme de formation de cadres forestiers rwandais
- appui à la Direction des Eaux et des Forêts du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (missions de consultants, programme de sensibilisation et appui matériel)
- programme de reboisement en milieu rural
- protection et mise en valeur de la forêt naturelle (secteurs d'intervention des centres forestiers de Gisovu et de Rangiro)
- programme de recherche et de documentation forestières.

### 2.3 Principales réalisations

Jusqu'à ce jour, le projet a réalisé le programme suivant :

- a) création de deux coopératives sylvo-agricoles à Gisovu et Rangiro en bordure de la forêt naturelle de Nyungwe. Suite à diverses difficultés quant à la gestion et à la finalité de ces coopératives, il a été décidé de créer des centres forestiers sous régie de l'Etat, l'exécution des travaux étant confiée au Projet. Ces travaux ont porté principalement sur :
  - la transformation et la commercialisation de produits forestiers grâce à deux scieries
  - le reboisement de 545 ha en bordure de la forêt naturelle
  - l'aménagement et la construction de 36 km de chemins forestiers
  - la construction d'une vingtaine de logements pour cadres, magasins, etc.
- b) mise en route d'un vaste programme de reboisement en milieu rural, principalement en préfecture de Kibuye. C'est ainsi que jusqu'à la fin 1976, de nombreuses pépinières ont été installées et 162 ha ont été reboisés.
- c) formation (bourses) de neuf ingénieurs forestiers (dont le premier terminera ses études fin 1977, trois en 1978 et cinq en 1979), de huit techniciens forestiers dont trois ont terminé leurs études et travaillent actuellement dans le Projet. Le programme de bourses du projet est complété par l'organisation, sur place, de divers cours de formation et de recyclage.
- d) mise sur pied d'un service de documentation et de recherche. Ce service a réalisé entre autres les travaux suivants :
  - plans d'aménagement pour les Centres forestiers de Gisovu et de Rangiro
  - guide des principales essences forestières de la forêt de Nyungwe
  - carte forestière du Rwanda
  - publication de diverses fiches et notes techniques (pépinière, construction de chemins forestiers, etc.)
  - répertoire des sites forestiers du Rwanda, etc.
- e) appui à la Direction des Eaux et des Forêts, qui a consisté en :
  - plusieurs missions de consultants pour l'étude de problèmes forestiers au niveau national (étude du marché du bois au Rwanda, sauvegarde et mise en valeur de la forêt de Nyungwe, création d'un Fonds Forestier National, définition d'une politique et d'une législation forestière).

- la réalisation d'un programme de sensibilisation de la population face aux problèmes forestiers ("Journée de l'Arbre", documentation, etc.)
- la promotion d'un Groupe forestier du Rwanda réunissant périodiquement tous les milieux intéressés à la forêt
- divers appuis matériels (véhicule, graines, sachets).

### 3. LA NOUVELLE PHASE PROJETEE : 1977-1979 (5ème phase)

#### 3.1 Finalité du projet

Les objectifs du projet sont la définition et la réalisation d'une politique forestière nationale au Rwanda.

La planification au Rwanda élaborée dans le cadre du Plan Quinquennal 1977-1981 et les actions entreprises par le Projet au cours des phases précédentes permettent actuellement de concevoir d'une manière plus précise ce que devrait être la future politique forestière du Rwanda. Cette politique devra se traduire par un plan directeur à long terme de l'économie forestière du pays. La réalisation de ce plan devrait permettre au Gouvernement Rwandais d'atteindre d'ici la fin du siècle les buts suivants :

- a) reboisement de 200'000 ha de forêts en milieu rural
- b) sauvegarde des forêts naturelles existantes
- c) aménagement et gestion des reboisements (principe du rendement soutenu) sous le contrôle du Service forestier national
- d) production soutenue annuelle de 3 millions de m<sup>3</sup> de bois (60 % de bois de feu et charbon de bois, 20 % de perches et poteaux, 20 % de bois d'oeuvre)
- e) Répartition géographique des forêts selon leur fonction de protection et selon la demande locale en produits ligneux.

Notons encore que la situation socio-agraire et à plus forte raison son évolution prévisible exigent que :

- la forêt soit un élément important de la lutte anti-érosive et du maintien de l'équilibre hydrologique
- l'économie forestière occupe en priorité les terres marginales
- le potentiel de production de toute terre forestière soit mis en valeur de façon intensive.

Pour la mise en oeuvre d'une telle politique forestière, l'Etat Rwandais doit se doter d'un Service Forestier National efficace. Ceci implique un élargissement de la mission de l'actuelle Direction des Eaux et des Forêts, un renforcement de ses effectifs en cadres qualifiés, la création d'un Fonds forestier national chargé de canaliser les moyens financiers nécessaires, la mobilisation des ressources locales et la participation de toutes les couches de la population.

### 3.2 Objectifs et programme d'activité sectoriels

Le Projet ne saurait prétendre apporter à lui seul tout l'appui extérieur nécessaire à la mise en valeur d'un tel Service forestier national. C'est ainsi qu'il concentrera, au cours de la nouvelle phase, tous ses efforts sur les activités suivantes :

#### 3.2.1 Programme de reboisement en milieu rural

Les besoins écologiques et la demande pressante de bois exigent le reboisement :

- de tous les terrains marginaux entre les exploitations agricoles
- de toutes les terres menacées par l'érosion et en voie de dégradation, inaptées à l'agriculture.

Le financement de telles activités sera en partie conçu sous forme d'un Fonds forestier national dont le capital sera fourni, entre autres, par des contributions financières extérieures. A cet effet, le Projet a présenté au cours de la phase précédente des propositions concrètes pour l'établissement d'un tel fonds. Dès que ce fonds entrera en vigueur, le Projet sera prêt à appuyer, dans la mesure de ses possibilités, la mise sur pied et le démarrage d'une telle institution. Avant l'entrée en vigueur du Fonds précité, le Projet financera et contribuera à la réalisation d'un programme de reboisement en milieu rural (principalement en Préfecture de Kibuye), à savoir :

- des chantiers de reboisement modèles
- un appui aux Communes et groupements principalement sous forme de conseils techniques, de fournitures diverses (sachets, graines, matériel de pépinière) ainsi que les financements, au niveau des Communes, du salaire de pépiniéristes permanents
- un appui aux Zones de développement rural (ZDR) du Projet agricole de Kibuye.

Le programme de reboisement en milieu rural (RMR) du Projet expérimentera des modes d'intervention et de financement dont pourrait se servir un futur Fonds forestier national. Ils s'inscriront surtout dans la stratégie du développement rural en tant qu'instrument à long terme de la promotion du développement rural par lui-même. Le programme de reboisement en milieu rural implique en effet une participation active des populations au niveau des groupements et des communes tout en créant des chantiers à haute intensité de main d'oeuvre. Dans toutes ses actions de reboisement, le Projet s'efforcera dans la mesure du possible d'engager la main d'oeuvre demeurant à proximité immédiate des périmètres à reboiser. Ce programme de reboisement en milieu rural prévoit des afforestations d'environ 1500 à 2000 ha dans la prochaine phase du projet.

### 3.2.2 Activité en forêt naturelle

La forêt naturelle au Rwanda assure dans son étendue actuelle des fonctions de protection très importantes. La conservation indispensable de ce couvert forestier implique une série de mesures de protection et de restauration de ces ressources forestières. Depuis la phase précédente, le projet concentre tout son programme en forêt naturelle dans le cadre des centres forestiers de Gisovu et Rangiro. Pour la phase projetée, ce programme comportera les activités suivantes :

#### a) Pour le Centre forestier de Gisovu :

- 40 ha de reboisement en bordure de la forêt naturelle
- 71 ha de conversion de peuplements dégradés
- 55 ha de préparation de conversion de peuplements
- 1'300 ha d'entretien de reboisements
- Construction de 3 km de chemins forestiers
  - Amélioration de l'habitat à proximité de la scierie de Wisume (reconstruction de 10 maisons)
  - Appui à la construction du dispensaire de la Commune de Gisovu
  - Action agricole (terrasse modèle, étable fumière).

#### b) Pour le Centre forestier de Rangiro :

- 200 ha de reboisement en bordure de la forêt naturelle
- 1500 ha d'entretien de reboisements
- construction de 10 km de chemins forestiers
- construction d'un bâtiment social et d'un logement pour un assistant agricole
- action agricole (plantation de maracuja, vulgarisation agricole, réinstallation de familles hors du périmètre forestier).

Soulignons encore que les scieries des Centres de Gisovu et Rangiro ont atteint au cours de la période 1975-1977 leur autonomie financière. Les surfaces exploitées par scierie ne dépassent pas 7-10 ha par an. On cherchera encore à améliorer la commercialisation des produits de ces scieries au cours de la nouvelle période.

### 3.2.3 Formation

La formation forestière est l'objectif prioritaire du Projet. Ce programme permettra :

- de préparer, à court terme, les cadres et le personnel technique rwandais à la prise de responsabilités à l'intérieur du Projet
- de fournir, à long terme, au futur Service Forestier National un personnel qualifié aussi bien au niveau des cadres que du personnel technique
- de donner une formation forestière aux cadres du niveau préfectoral et communal.



Le programme de formation comprendra :

a) Formation des cadres

Le Projet organisera et appliquera, d'entente avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et le Ministère de l'Education Nationale, un système d'attribution et de financement de bourses de formation forestière, soit :

- des bourses universitaires (niveau ingénieur forestier A1) d'une durée de 3 à 5 ans
- des bourses techniques (niveau technicien forestier A2) d'une durée de 2 à 4 ans.

Pour le bon déroulement de cette formation, le Projet apportera son aide, en outre :

- au recrutement, à la sélection et à la préparation des candidats
- au choix des institutions de formation, situées de préférence en Afrique
- au maintien de liens avec ces institutions
- par des stages pratiques intermédiaires pendant les vacances scolaires
- en offrant des champs d'activité aux boursiers ayant terminé leurs études et que le Gouvernement Rwandais détachera au Projet pour qu'ils puissent ainsi acquérir une expérience pratique.

b) Formation du personnel technique

Le Projet organisera à ce niveau :

- des cours de formation et de recyclage en matière de pépinière, reboisement, choix des essences, bûcheronnage, débarquement, arpentage et mécanique. Ces cours sont destinés principalement au personnel technique du Projet, ainsi qu'au personnel agricole du niveau préfectoral et communal
- des apprentissages de pépiniériste, sylviculteur, bûcheron, menuisier et mécanicien.

c) Enseignement forestier

Le Projet assumera également la diffusion des connaissances forestières en dispensant notamment des cours de sylviculture :

- à la Section Agricole Inférieure de Nyamishaba à Kibuye
- à la Section Agricole de Butare
- à l'Université Nationale du Rwanda.

D'autre part, le Projet adaptera, au cours de cette période, ses structures aux différentes formes de son programme de formation. C'est ainsi que la formation des stagiaires débutants aura lieu principalement dans le cadre du programme de reboisement en milieu rural (techniques en pépinière, choix des essences, reboisement, arpentage, sensibilisation forestière en

milieu rural) et du Centre forestier de Gisovu (exploitation et mise en valeur des produits forestiers, connaissance des essences indigènes, construction de chemins forestiers). De son côté, le Centre forestier de Rangiro se spécialisera dans l'accueil des stagiaires en fin de formation ou ayant terminé leurs études (stages de responsabilité).

Pour le programme de reboisement en milieu rural et le Centre forestier de Gisovu, cette spécialisation en matière de formation implique une présence pendant un certain temps encore de collaborateurs suisses qui travailleront surtout en tant qu' "animateurs et formateurs". Le Centre forestier sera plus rapidement pris complètement en charge par des collaborateurs rwandais (fin 1978), afin de leur permettre d'exercer, dans une des actions du projet, des responsabilités à part entière.

### 3.2.4 Service de documentation et de recherche

D'entente avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, il a été décidé d'intégrer au cours de la 5ème phase le service de documentation et de recherche du Projet dans la section forestière de l'Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda (ISAR) à Rubona.

Cette décision satisfait les objectifs suivants :

- dans un pays tel que le Rwanda et pour une question aussi particulière que la recherche dans le domaine forestier, il importe de regrouper tous les organismes travaillant dans un même but.
- le service de documentation et de recherche a travaillé depuis 1972 comme "centrale de renseignements techniques" dans le cadre limité des activités du Projet. Il a permis, entre autres, la mise au point de normes de travail, publiées sous forme de notes et de fiches techniques. Ces publications représentent l'outil de travail indispensable pour des réalisations forestières plus vastes au niveau national. Il importait donc de trouver dès maintenant au service de documentation et de recherche un champ de travail plus large.
- l'intégration des activités de documentation et de recherche du Projet auprès de l'ISAR à Rubona contribue également à harmoniser la recherche forestière avec d'autres programmes de recherche. En effet, toutes les institutions de formation et de recherche groupées à Butare touchent de plus près certains problèmes se posant au niveau national. Or le problème forestier tel qu'il se pose au Rwanda exige une approche interdisciplinaire.

Le collaborateur mis à disposition du Groupe forestier de l'ISAR par le Projet s'occupera principalement des problèmes suivants :

- introduction, à partir de 1978, d'un ingénieur forestier rwandais à la recherche forestière au Rwanda

- étude de la restauration et mise en protection ou en valeur de terrains dégradés
- identification pour chaque région naturelle du Rwanda des principales essences forestières.

Bien qu'affecté à l'ISAR, le collaborateur suisse continuera à prêter un certain nombre de services au Projet : conseils techniques sur demande, publication de fiches techniques, etc.

### 3.2.5 Appui à la Direction des Eaux et des Forêts, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Dans ce domaine, la contribution du Projet portera principalement sur :

- des activités de conseil en matière forestière (mise sur pied d'un Fonds Forestier National, définition du plan directeur de l'économie forestière nationale, élaboration d'une législation forestière, organisation du Service Forestier National).
- la poursuite d'un programme de sensibilisation de la population vis-à-vis des problèmes forestiers du pays.
- un appui matériel à la Direction des Eaux et des Forêts principalement sous forme de fournitures et matériel divers (sachets, graines).

### 3.3 L'activité d'autres organismes

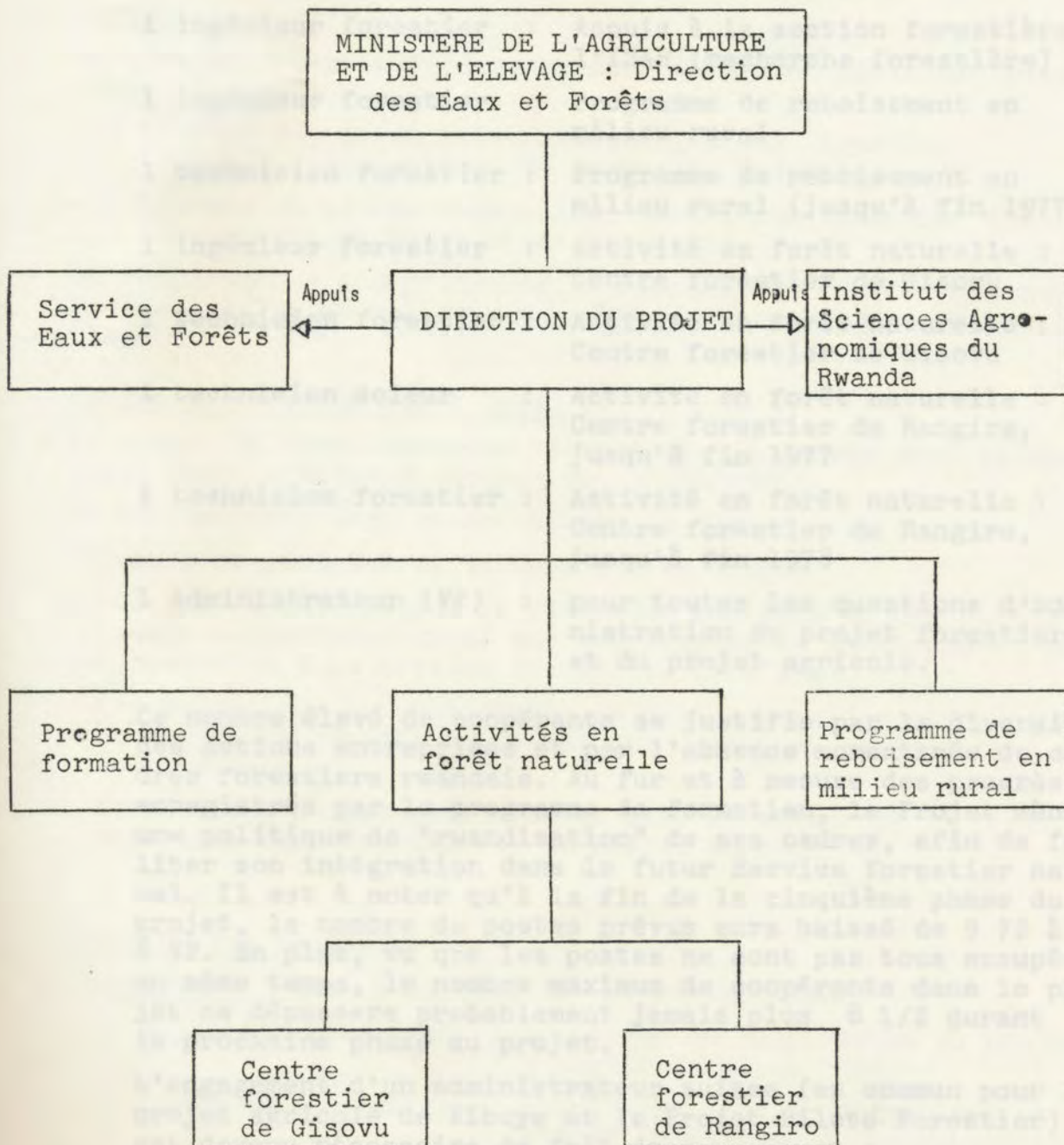
L'activité d'autres organismes dans le domaine forestier au Rwanda se limite à quelques reboisements locaux et le projet forestier suisse constitue l'activité principale dans ce domaine. L'intérêt d'autres organismes pour ce secteur important commence cependant lentement à se faire sentir. La Banque Mondiale a envoyé en 1976 une mission de reconnaissance pour étudier les problèmes forestiers au Rwanda et, d'après des informations officielles, une éventuelle participation de la Banque à des afforestations peut être prévue à partir de 1980. Pour le moment cependant, toute action de grande envergure reste limitée, vu le manque de cadres rwandais formés dans ce domaine. Cette situation changera à partir de 1979 quand les efforts de formation vont commencer à porter leurs fruits.

### 3.4 Conseils techniques et scientifiques

A part un certain nombre de missions de consultants dans des domaines bien spécifiques, le mandat permanent de conseiller technique et scientifique confié à l'Institut fédéral des sciences forestières à Birmensdorf sera reconduit pour la durée de la 5ème phase du projet. Les avis de cet Institut se sont avérés d'une grande utilité pour les activités du projet.

### 3.5 Organigramme du projet

Le projet travaille dans le cadre du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, sous la supervision de la Direction des Eaux et Forêts.



### 3.6 Moyens mis à disposition

#### 3.6.1 Contribution suisse

##### a) Personnel

- 1 ingénieur forestier : Responsable du projet
- 1 ingénieur forestier : Appuis à la Direction des Eaux et Forêts dès la création du Fonds Forestier National
- 1 ingénieur forestier : Appuis à la section forestière de l'ISAR (recherche forestière)
- 1 ingénieur forestier : Programme de reboisement en milieu rural
- 1 technicien forestier : Programme de reboisement en milieu rural (jusqu'à fin 1977)
- 1 ingénieur forestier : Activité en forêt naturelle : Centre forestier de Gisovu
- 1 technicien forestier : Activité en forêt naturelle : Centre forestier de Gisovu
- 1 technicien scieur : Activité en forêt naturelle : Centre forestier de Rangiro, jusqu'à fin 1977
- 1 technicien forestier : Activité en forêt naturelle : Centre forestier de Rangiro, jusqu'à fin 1978
- 1 administrateur (1/2) : pour toutes les questions d'administration du projet forestier et du projet agricole.

Ce nombre élevé de coopérants se justifie par la diversité des actions entreprises et par l'absence momentanée de cadres forestiers rwandais. Au fur et à mesure des progrès enregistrés par le programme de formation, le Projet mènera une politique de "rwandisation" de ses cadres, afin de faciliter son intégration dans le futur Service forestier national. Il est à noter qu'à la fin de la cinquième phase du projet, le nombre de postes prévus aura baissé de 9 1/2 à 6 1/2. En plus, vu que les postes ne sont pas tous occupés en même temps, le nombre maximum de coopérants dans le projet ne dépassera probablement jamais plus 8 1/2 durant la prochaine phase du projet.

L'engagement d'un administrateur suisse (en commun pour le projet agricole de Kibuye et le Projet Pilote Forestier) est devenu nécessaire du fait de :

- la décentralisation des deux projets qui rend le contrôle administratif des projets de plus en plus exigeant

- le nombre croissant et la diversité des actions financièrement autonomes des deux projets (scieries, stock-agri, centre d'élevage de Nyamishaba, etc.) qui cependant restent sous le contrôle et la responsabilité des projets
- la très grande difficulté de trouver des cadres administratifs rwandais suffisamment bien formés
- la surcharge des chefs de projet par des tâches administratives qui les empêchent de consacrer assez de temps aux travaux de planification et de conception.

#### b) Bourses

En plus des bourses déjà accordées, le Projet financera chaque année :

- 3 bourses du niveau académique, ingénieur forestier (Faculté d'Agriculture de Morogoro, Tanzanie).
- 6 bourses du niveau technicien, technicien forestier (Ecoles forestières au Kenya et en Tanzanie).

En complément à son programme de bourses le Projet financera, au cours de la nouvelle phase, plusieurs cours de recyclage sur place.

#### c) Budget de fonctionnement local

Le budget de fonctionnement financé par la Suisse pour la nouvelle phase s'élève à environ Fr. 1'150'000.-.

Ce montant couvrira, entre autres, le financement :

- des frais généraux de la Centrale du Projet
- des appuis matériels à la Direction des Eaux et des Forêts (sachets, graines) ainsi que des travaux de recherche et de documentation à la section forestière de l'ISAR
- des opérations de reboisement en milieu rural, construction de nouvelles pépinières, ainsi que des cours de formation et de recyclage
- des actions de protection et de mise en valeur de la forêt naturelle dans les Centres de Gisovu et Rangiro.

### 3.6.2 Contribution rwandaise

#### a) Personnel (mise à disposition et rémunération)

- 1 ingénieur forestier : homologue du responsable du projet à partir de début 1978
- 1 ingénieur forestier : appui à la section forestière de l'ISAR (homologue du collaborateur suisse) à partir de mi-1978
- 2 techniciens forestiers et
- 1 assistant agricole et
- 1 agent forestier : pour le reboisement en milieu rural

- 14 -

- 1 technicien forestier : Centre forestier de Gisovu  
 4 techniciens forestiers et  
 1 assistant agricole : Centre forestier de Rangiro  
 (progressivement, jusqu'à la  
 fin de la phase)

b) contribution frais de fonctionnement

Le Rwanda continuera à prendre en charge :

- l'entretien partiel du réseau routier desservant les Centres forestiers de Gisovu et de Rangiro
- une partie des logements mis à disposition des collaborateurs suisses.

En outre, le Gouvernement rwandais mettra à disposition du Projet les terrains nécessaires à la réalisation des diverses actions de reboisement, ainsi que divers boisements en tant que modèles de gestion. La population participe à des actions de reboisements communautaires dans le cadre de l'umuganda (travaux pour le développement).

4. BUDGET SUISSE (1.8.1977 - 31.7.1979)

	<u>Frs.</u>
10. Frais de personnel, y inclus missions de consultants (196 Mois/Experts)	1'205'000.-
30. Frais de bourses et de cours (560 mois/bourses)	295'000.-
40/50. Achat de matériel	270'000.-
60. Constructions	210'000.-
70. Frais de fonctionnement	1'090'000.-
80. Frais d'administration	30'000.-
	<hr/>
TOTAL :	3'100'000.-
	=====

5. Justification

Le projet appuie un des pays les plus démunis du monde et exerce, par ses activités, une influence positive sur le développement de ce dernier.

- a) Le projet joue un rôle prioritaire pour la sensibilisation du Gouvernement rwandais et de la population aux problèmes écologiques et forestiers du pays.

- b) Il appuie le Service forestier national et contribue à la formulation d'une politique forestière nationale
- c) Par ses Centres forestiers, il démontre des méthodes d'utilisation rationnelle et de protection de la forêt naturelle
- d) Par ses activités de reboisement en milieu rural, le projet
  - lutte activement contre l'érosion et contribue ainsi à la restauration de l'équilibre écologique
  - aide la population paysanne à constituer sa principale source d'énergie, qui est le bois
  - fournit du travail à cette population
  - prépare la base pour un programme de reboisement au niveau national
- e) Il forme les cadres forestiers du pays ainsi que des moniteurs au niveau local
- f) Il fait un travail de pionnier dans la recherche forestière au Rwanda
- g) Il collabore étroitement avec les organismes compétents du gouvernement et avec les autres projets de la C.T., notamment le Projet agricole de Kibuye (PAK).

#### 6. INSTITUTION RESPONSABLE

En Suisse- : Le Délégué à la Coopération technique  
 Au Rwanda : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - Direction  
 des Eaux et des Forêts

#### 7. AVIS

L'Ambassade de Suisse à Nairobi et le Chargé d'Affaires suisse à Kigali se sont déclarés en faveur de la poursuite du Projet.

#### 8. CONSULTATIONS PREALABLES

Département des Finances et des Douanes : accord

Département de l'Economie publique : accord

#### 9. PROPOSITION

Vu ce qui précède, le Département politique fédéral propose de libérer un montant de

Fr. 3'100'000.-



- 16 -

pour la 5ème phase du Projet d'appui au Service Forestier National Rwandais.

Les engagements seront à la charge du crédit de programme de 150 millions de francs destiné à la Coopération technique selon l'A.F. du 12 juin 1975. Les paiements résultant de ces engagements seront imputés à l'article budgétaire No. 202.493.01.

#### DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour co-rapport:

au Département Fédéral des Finances et des Douanes  
 au Département Fédéral de l'Economie publique

Extrait du procès-verbal:

au Département Politique (20 exemplaires) pour exécution  
 au Département des Finances et des Douanes  
 au Département de l'Economie publique  
 à la Division fédérale de l'Agriculture (5 exemplaires chacun  
 pour information)  
 à la Chancellerie Fédérale pour l'établissement des pouvoirs

ANNEXE A LA PROPOSITION No. 24/77  
PROJET D'APPUI AU SERVICE FORESTIER NATIONAL DU RWANDA

B U D G E T D E T A I L L E

(1.8.1977 - 31.7.1979)

10 FRAIS PERSONNELS DES COLLABORATEURS SUISSES

11. Salaires

- Direction et coordination:  
1 ingénieur forestier (24 mois)
- Appui à la Direction des  
Eaux et des Forêts :  
1 ingénieur forestier (18 mois)
- Appui à la Section forestière  
de l'ISAR:  
1 ingénieur forestier (24 mois)
- Programme de reboisement en  
milieu rural  
1 ingénieur forestier (24 mois)  
1 technicien forestier (9 mois)
- Activités en forêt naturelle  
1 ingénieur forestier (24 mois)  
1 technicien forestier (24 mois)  
1 technicien scieur (8 mois)  
1 technicien forestier (17 mois)
- Administration PAK/PPF (24 mois)

Au total 196 mois frs. 882'000.-

- 12. Charges sociales 133'000.-
- 13. Frais de voyage et indemnités 120'000.-
- 14. Logement collaborateur affecté à l'ISAR 35'000.-
- 15. Indemnités d'équipement 15'000.-
- 17. Bagages 20'000.-

S/Total frs. 1205'000.-

=====

- 2 -

30 FRAIS PERSONNELS DE BOURSIER

- Boursiers, niveau universitaire 266 mois	frs. 125'000.-
- Boursiers, niveau technique 294 mois	160'000.-
- Cours de recyclage 4 cours	5'000.-
- Stagiaires	5'000.-
s/total	frs. 295'000.-

=====

40/50 ACHAT DE MATERIEL

41/51 <u>Equipement et machines</u>	frs. 15'000.-
42/52 <u>Véhicules</u> 1 unité supplémentaire RMR 5 unités à remplacer	110'000.-
43/53 <u>Instruments, outillage</u>	52'000.-
44/54 <u>Matières premières</u> graines, engrais, bois, fumier, etc.	33'000.-
46/56 <u>Matériel didactique</u>	30'000.-
47/57 <u>Frais de transport et assurances</u>	30'000.-
s/total:	frs. 270'000.-

=====

60 CONSTRUCTIONS

- 2 logements pour cadres rwandais	frs. 22'000.-
- Appui à la construction d'un bâtiment social au Cefo Rangiro	8'000.-
- Réaménagement des habitations sociales de Wisumo	22'000.-
- 1 hangar pour le reboisement en milieu rural	22'000.-
- Appui à la construction du dispensaire de Gisovu (fourniture de la charpente)	8'000.-
- Pistes et chemins forestiers	128'000.-
s/total :	frs. 210'000.-

=====

- 3 -

70 FRAIS DE FONCTIONNEMENT71 Personnel local

personnel administratif et main d'oeuvre  
(reboisements, travaux sylviculturaux,  
etc.) frs. 484'000.-

72 Entretien courant des immeubles 11'000.-

74 Frais administratifs

matériel de bureau, publications  
scientifiques et bibliothèques 290'000.-

75 Entretien et réparations

entretien équipement, machines, véhicules,  
pièces de rechange, carburants 255'000.-

76 Missions de consultants (2 missions) 50'000.-

s/total frs. 1'090'000.-

=====

80 FRAIS ADMINISTRATIFS

82 Inspections frs. 10'000.-

86 Frais de mandat à l'IFRF 20'000.-

s/total frs. 30'000.-

=====

---

Total frs. 3'100'000.-

=====

=====